

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 février 2021

DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 3879)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 260

présenté par  
Mme Blin

-----

**ARTICLE 2 TER**

Compléter cet article par la phrase suivante :

« Ce rapport prévoit une information complète et équilibrée des conséquences physiques et morales consécutives de l'avortement. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet article prévoit un rapport d'évaluation du dispositif d'accès des femmes à l'interruption volontaire de grossesse. Il convient que ce rapport présente une information complète et équilibrée des conséquences physiques et morales consécutives de l'avortement.